

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal,
ou en envoyant un mandat
sur la poste
chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne.....	20
Réclames, —.....	30
Faits divers, —.....	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance.

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 17 AOUT

INFORMATIONS

LE MARQUIS DE BRÉTEUIL

M. le marquis de Breteuil, député de la circonscription d'Argelès, a adressé à ses électeurs une lettre par laquelle il leur fait connaître qu'il s'est démis de son mandat législatif. Les instructions venues de Rome ont jeté, dit-il, dans les rangs du parti conservateur et en particulier parmi les électeurs de sa circonscription, une perturbation profonde.

Une « situation nouvelle » est née. Elle exige « des hommes nouveaux ». Il est d'ailleurs « bien difficile, pour ne pas dire impossible, à ceux qui déployaient hier toute leur énergie à détruire la forme de gouvernement, de renoncer tout à coup et sincèrement à des convictions raisonnées et profondes ». Aux yeux de M. de Breteuil, « il n'est qu'un moyen de contribuer loyalement à la grande œuvre d'apaisement et de sauvegarder en même temps sa dignité personnelle, quand on l'a affirmé à tant de reprises une foi politique: c'est de céder sa place à ceux que ne peuvent rendre suspects ni des luttes ni des déclarations antérieures ».

M. de Breteuil déclare rester « convaincu que la monarchie seule, une monarchie libérale et soucieuse des besoins de la démocratie, pourrait résoudre les questions sociales, conjurer les dangers extérieurs toujours menaçants, administrer sagement la fortune publique, sauvegarder les intérêts religieux et rendre à la France son état séculaire ». Son « respectueux dévouement au Prince que la République a prosaïquement et jamais été plus fermement plus inébranlable ».

Le journal *Paris* annonce qu'une « réunion des chefs du parti royaliste va avoir lieu chez M. le comte d'Haussonville afin d'arrêter la ligne de conduite à suivre en présence de la situation faite aux partisans de Philippe VII par la démission de M. de Breteuil ». Il s'agit de savoir si les chefs du parti imiteront M. de Breteuil ou s'ils resteront à leur poste en faisant les motifs de leur conduite.

Il n'y a pas un mot d'exact dans les informations du *Paris*.

EXPOSITION UNIVERSELLE

Le *Reichsanzeiger* (moniteur de l'empire allemand) annonce que Guillaume II, après avoir pris connaissance du rapport du chancelier, a décidé qu'il n'y avait pas lieu de mettre à l'étude le projet d'exposition universelle à Berlin.

Le rapport du chancelier publié par l'organe officiel constate qu'une fraction assez restreinte de l'industrie nationale s'est prononcée en faveur de l'opportunité d'une exposition de ce genre. Les gouvernements confédérés ont, à une majorité écrasante, contesté l'utilité d'une pareille manifestation au point de vue économique. La Prusse notamment a repoussé le principe de l'exposition; parmi les États confédérés, quarante ont émis un avis défavorable;

sept seulement un avis favorable; onze autres n'ont pas pris position.

Le rapport ajoute que l'on ne peut pas songer à mener à bien l'entreprise proposée si l'on n'est pas pénétré partout de la conviction de l'utilité qu'elle peut avoir pour l'industrie allemande. D'autre part, les intéressés n'étant pas disposés à faire les sacrifices nécessaires, le chancelier se voit dans l'obligation de déconseiller l'Empereur d'entrer dans l'examen du projet d'exposition.

La France, toujours si empressée à copier en tout et pour tout les Allemands, se dispensera de les imiter en cette affaire. Trop de faiseurs et d'intriguants sont intéressés à l'exposition dans laquelle ils pêcheront comme en eau trouble.

LA SÉCURITÉ A PARIS

Dans la nuit de dimanche à lundi, des gardiens de la paix en tournée, qui passaient boulevard Pereire, remarquaient que les portes d'un hôtel situé au n° 91, et habité par la comtesse de Vézins (actuellement en villégiature), étaient fracturées.

Étant entrés dans l'hôtel, les agents constatèrent qu'il avait été complètement mis au pillage par de hardis malfaiteurs.

Puis ils aperçurent dans un coin, derrière la porte, plusieurs paquets, trois malles et une valise — renfermant de l'argenterie et des objets d'art — que les voleurs, probablement dérangés dans leur « travail », avaient laissés là avec l'intention de venir les reprendre.

Les agents restèrent là, en observation, attendant. Bien leur en prit; car peu de temps après, sur les deux heures du matin, survenaient effectivement quatre individus. Et — comble d'audace! — ils amenaient avec eux une tapisserie pour déménager leur butin.

Les gardiens de la paix voulurent arrêter ces bandits; mais ceux-ci, qui étaient armés de revolvers, en firent usage. Et une véritable fusillade s'engagea.

Les agents durent, à leur tour, se servir de leurs armes pour tenir en respect ces malfaiteurs qu'ils ne parvinrent à appréhender qu'après une bataille en règle.

Deux des voleurs, au cours de la lutte, avaient été légèrement blessés à la main et à l'épaule droite. Aucun des agents n'avait été atteint.

Les quatre hommes, qui sont des malfaiteurs de la pire espèce, appartenant à une redoutable bande d'écumards, ont été mis, lundi matin, à la disposition de M. Lasselles, qui les a envoyés au Dépôt, où ils ont été écroués.

BANQUET IMPÉRIALISTE

Les impérialistes, sous la présidence de M. Engerand, député, ont célébré la fête du 15 août dans un banquet de 300 couverts, au Salon des Familles, à Saint-Mandé.

Plusieurs discours ont été prononcés. M. Engerand a fait le procès de la haute banque juive et de la ploutocratie.

La réunion a voté ensuite, au cri de: Vive l'Empereur! A bas les Juifs! une motion déclarant que les impérialistes soutiendraient aux

élections générales tous les candidats demandant l'élection du Chef de l'Etat par l'appel au peuple.

GRÈVE DES COCHERS

Dans une nouvelle réunion tenue à la Bourse du travail, cinq mille cochers de fiacre ont voté par acclamation la grève générale.

Quelques arrestations ont été opérées dans la soirée pour entrave à la liberté du travail.

Les Parisiens sont également menacés de la grève des employés d'omnibus.

TROUBLES DE LIÉVIN

Depuis quelque temps, une vive agitation règne aux mines de Liévin (Nord); les ouvriers français, mécontents de l'emploi des ouvriers belges par la Compagnie, avaient de fréquentes rixes avec ces étrangers. La situation vient de s'aggraver; des coups de feu ont été échangés entre les ouvriers français et les ouvriers belges. Il y a plusieurs blessés. L'ordre est rétabli à la suite de l'intervention des autorités. La gendarmerie a arrêté un ouvrier d'origine belge, un des promoteurs de l'échauffourée de lundi; trois autres qui sont également coupables ont pu fuir.

LA GRÈVE DE CARMAUX

On télégraphie de Carmaux (Tarn), 16 août:

« Après quelques jours d'agitation, les mineurs viennent de déclarer la grève générale. La situation est grave; la gendarmerie est sur les lieux; le préfet du Tarn vient d'arriver.

« Le directeur ayant refusé de recevoir la délégation des mineurs venus le sommer de reprendre parmi les ouvriers le maire Calvignac, ceux-ci pénétrèrent dans les appartements en forçant les portes, faisant voler les vitres en éclats, brisant de nombreux objets et les rampes des escaliers.

« Le directeur, réfugié au fond de la pièce, fut découvert et sommé de donner immédiatement sa démission. Il la signa après menaces. On prit toutes les mesures nécessaires pour prévenir d'autres excès.

« Les autorités administratives et judiciaires sont sur les lieux avec douze brigades de gendarmerie et deux compagnies d'infanterie qui gardent les puits militairement. Les mineurs ne sont pas descendus aujourd'hui dans la mine. M. le baron Reille et le marquis de Solages, députés, administrateurs des mines, ont quitté Carmaux avec leurs familles. »

LE PHYLLOXÈRE EN CHAMPAGNE

Tous les journaux ont annoncé que des laches de phylloxera avaient été constatées en Champagne, au Mesnil-sur-Oge.

A ce sujet, le *Petit Journal* a donné quelques renseignements sur les vignobles menacés et sur les spéculations commerciales auxquelles leurs riches produits donnent lieu.

« Les vignobles de la Rivière-de-Marne et de la Côte-d'Avize, dont font partie les communes contaminées, ont une valeur considérable. Les prix de 15 à 20,000 francs l'hectare ne sont pas rares. Le 12 janvier dernier une vigne

a été adjugée, au Mesnil-sur-Oger, à 37,000 francs l'hectare. A Ay, on m'a montré un vignoble acheté plus cher encore, 70,000 francs l'hectare.

« Ces vignobles sont plantés en cépages d'une remarquable finesse: le pinot noir et le pinot blanc. Ils sont l'objet d'une culture particulièrement soignée, très intelligente et très minutieuse, entraînant souvent une dépense annuelle de 1,000 à 1,200 francs.

« Les crus de cette région privilégiée atteignent des prix fabuleux: 7 à 800 francs la pièce en année moyenne, et 14 à 1,600 francs la pièce dans certaines années exceptionnelles (1889).

« La Rivière-de-Marne et la Côte-d'Avize ne représentent qu'une portion du vignoble champenois. L'ensemble de ce vignoble comprend environ 15,000 hectares, estimés à près de 100 millions.

« Au revenu de ces 100 millions en produits directs, il faut ajouter les bénéfices de la fabrication du vin mousseux. Les marchands de vins de Champagne livrent chaque année 3 à 4 millions de bouteilles à la consommation intérieure et plus de 20 millions à l'étranger; soit, à 3 fr. la bouteille en moyenne, une exportation de 60 millions de francs.

« En prenant le taux actuel de la reute, c'est le revenu de 2 milliards.

« Deux milliards! »

ÉTRANGER

LE CABINET ANGLAIS

Lord Salisbury a remis les sceaux de l'Etat à la Reine, à Osborne, en même temps que la démission du cabinet tout entier.

Voici, d'après le *Times* et le *Daily-News*, la composition probable du nouveau cabinet anglais:

Premier lord de la Trésorerie: M. Gladstone.

Chancelier de l'Échiquier: Sir W. Harcourt.

Lord chancelier: lord Herschell.

Secrétaire pour l'Irlande: John Morley.

Affaires étrangères: lord Roseberry.

Intérieur: M. Asquith.

Guerre: M. Campbell-Bannermann.

Premier lord de l'amirauté: lord Spencer.

Président du Board of Trade: M. Mundella.

Président du Local government Board: M. H. Fowler.

Lord lieutenant d'Irlande: lord Brassey.

Attorney général: sir C. Russell.

L'acceptation de lord Roseberry, en même temps qu'elle détermine la politique du nouveau ministère dans un sens hostile à la France, facilite par contre la tâche de M. Gladstone à l'intérieur.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 16 août 1892.

L'argent est si abondant qu'il trouve difficilement à s'employer de 2 à 2 1/2 0/0 en liquidation de quinzaine. Les demandes au comptant de rentes ont contribué à pousser le 3 0/0 vers le pair de 100 dont il n'est plus éloigné que de 15 centimes, à 99.85. Le 4 1/2 est à 105.60.

La Rente Italienne continue son mouve-

ment de hausse sans réaction à 91.42. Les Méridionaux ont des demandes à 434.25. L'Extérieure est sans changement à 63 7/8. Le Rouble arrivant de Berlin en hausse à 209, le Russe-Nouveau cote 78.93 et l'Orient 68.40.

L'action de la Banque de France se négocie au comptant aux environs du cours de 4,200. Le Crédit Foncier après une ouverture faible à 1,105 fr. relève à 1,141. La Banque de Paris est en grande fermeté à 635 en attendant qu'on puisse connaître dans quelle mesure cette société sera participante dans l'opération en cours avec l'Espagne.

La Société Générale s'inscrit au comptant à 473.50. La progression des bénéfices constatée dans le premier semestre, paraît assurée pour le second semestre par l'augmentation du chiffre global des affaires de cette Société. Le Crédit Lyonnais reste inscrit à 800, cours justifié par la perspective d'un revenu égal à celui de l'année précédente.

Les Chemins Economiques valent 415. Informations financières. — Les porteurs d'actions du Crédit Foncier de Tunisie sont préoccupés de la menace d'un appel de fonds.

La Compagnie Gaz et Eaux, dont les actions perdent plus de 100 fr., vient très allègrement, avec l'aide du Crédit Industriel, de réduire par une conversion l'intérêt de ses obligations. Ce serait une occasion pour les municipalités abonnées à cette Société de réclamer la réduction du prix du gaz.

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

Le Conseil municipal de Saumur se réunira vendredi prochain pour la session d'août.

MAIRIE DE SAUMUR

AVIS

Les Propriétaires qui ont éprouvé des dégâts causés par la grêle, sont invités à faire leur déclaration à la Mairie.

TEMPÉRATURE

Les chaleurs caniculaires se font sentir de plus en plus. La journée d'hier mardi a été l'une des plus chaudes de l'année. Le thermomètre a marqué 35° à l'ombre. Aujourd'hui la chaleur est encore très forte; mais le temps est quelque peu nuageux. Le baromètre baisse lentement, ce qui fait supposer un orage prochain.

Nous ne sommes pas quittes des chaleurs, s'il faut en croire l'abbé Fortin et plusieurs autres astronomes. Jusqu'au mois d'octobre, il se produirait encore plusieurs séries de chaudes journées. Par contre, le froid serait très rigoureux dès le commencement de l'hiver prochain.

Aussi est-il bon de se prémunir contre la température actuelle, cause de troubles dans la santé. Ne faire aucun excès de nourriture ni de boissons glacées, ne boire de l'eau que lé-

gèrement acidulée; éviter de manger des fruits en trop grande quantité; user constamment d'antiseptiques et de désinfectants dans les endroits non aérés et privés de soleil.

ARRESTATION D'UN BOHÉMIEN

Samedi soir, une bande de bohémien s'est fait servir un copieux repas chez M. Girard, aubergiste dans la Basse-Île. Mais quand est venu le quart d'heure de Rabelais, les nomades ont insulté et menacé l'aubergiste. M. Girard n'avait qu'à demander aide à la police, qui dut se transporter en force vers la voiture de de ces saltimbanques.

M. le Commissaire et ses agents trouvèrent le chef de la bande en train de prendre une tasse de café. Ils furent reçus avec les sentiments et le vocabulaire en usage dans cette population et durent saisir par surprise leur insulteur et l'amener au poste, puis à la prison, entre les mains de M. le procureur de la République.

Tous ses camarades, hommes, femmes et enfants ont pris la poudre d'escampette.

Courses vélocipédiques de Doué-la-Fontaine

Les courses vélocipédiques de Doué, favorisées par un temps magnifique, avaient attiré dimanche une foule considérable sur le bord de la piste.

Les deux musiques de Doué prêtaient leur concours à la fête et ont été fort applaudies par les amateurs.

Signalons un carrousel vélocipédique avec têtes et bagues qui a été justement apprécié par le public et l'occasion de chaleureux vivats pour les heureux vainqueurs.

Voici le résultat de cette brillante journée qui s'est terminée par un feu d'artifice bien réussi et un concert par les deux musiques :

1^{re} COURSE

Reservée au sport de Doué

- 1^{er}, M. Claveau, de Doué.
- 2^e, M. Hubert, de Doué.
- 3^e, M. Harrault, de Doué.
- 4^e, M. Vivion, de Doué.

2^e COURSE

1^{re} Internationale bicyclette

- 1^{er}, M. Bonnet, d'Angers.
- 2^e, M. Rozière, de Tours.
- 3^e, M. Bertrand, de Chinon.

3^e COURSE

Internationale tricycle

- 1^{er}, M. Bonnet, d'Angers.
- 2^e, M. Bodin, de Thouars.
- 3^e, M. Hubert, de Doué.

4^e COURSE

2^e Internationale bicyclette

- 1^{er}, M. Delcamp, de Saumur.
- 2^e, M. Paris, de La Flèche.
- 3^e, M. Dupuis, de Beaufort.

5^e COURSE

Honneur

1^{er}, M. Bonnet, d'Angers.

Nos félicitations à notre concitoyen M. Delcamp, pour le train qu'il a mené à la 2^e Internationale.

DIRECTION GÉNÉRALE DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES

Concours pour le surnumérariat des Postes et Télégraphes

Un concours pour le surnumérariat des Postes et Télégraphes aura lieu, les jeudi 3 et vendredi 4 novembre 1892, au chef-lieu de chaque département.

Peuvent y prendre part les jeunes gens de 17 à 25 ans sans infirmités, ayant une taille de 1 m. 54 au minimum.

Par exception, peuvent concourir après 25 ans et jusqu'à 28 ans les candidats qui justifient de trois années au moins de présence sous les drapeaux.

Pour les candidats comptant moins de trois années de service dans l'armée et plus de 25 ans d'âge, la limite d'âge de 25 ans est reculée d'une durée égale à celle des services.

Les candidats devront se présenter en personne et sans retard au Directeur des Postes et Télégraphes de leur département, chargé de l'instruction des candidatures.

Ce fonctionnaire leur remettra le programme du concours.

La liste d'inscription sera close le 24 septembre 1892.

En ce qui concerne les candidats appartenant déjà à l'Administration en qualité de receveur, de commis auxiliaire ou d'aide, les conditions d'admission au concours sont détaillées au *Bulletin mensuel administratif*.

CONCOURS DE POULICHES ET DE POULINIÈRES

Voici les dates auxquelles auront lieu ces concours en Maine-et-Loire, sauf ratification du Conseil général :

Cbolet, 3 octobre, à une heure.

Montrevault, 4 octobre, à midi.

Baugé, 5 octobre, à midi.

Doué, 6 octobre, à 1 heure.

Longué, 7 octobre, à midi.

Angers, 8 octobre, à midi.

Chemillé, 10 octobre, à 1 heure.

Segré, 11 octobre, à midi.

Dans son rapport, M. le Préfet propose au Conseil général de porter son crédit pour 1893, de 5,000 à 5,500 fr., et de demander au gouvernement d'élever sa subvention de 6,000 à 6,500 fr.

EMPOISONNEMENT A LONGUÉ

Une femme habitant Longué fut prise, il y a quelque temps, de coliques violentes. Elle

eut la malheureuse idée de suivre le conseil à elle donné par une autre femme et de piler une brique et d'avaler la brique chaude dans du vin. Elle fut, aussitôt après, atteinte de vomissements et d'appela le médecin que le lendemain. Malgré tous les soins donnés par M. le docteur Reynaud, la malheureuse succomba.

Elle était empoisonnée par l'acétate de plomb provenant du vernis de la brique. Son autopsie a été pratiquée et l'on a trouvé, dans les viscères, 60 centigrammes de sel de plomb.

COMPAGNIE D'ORLÉANS

Une journée au bord de la mer

Un train de plaisir pour une excursion sur les bords de la mer partira de Tours samedi 20 août, à 8 h. 47 du soir.

Ce train prendra des voyageurs au départ de Tours et à toutes les stations intermédiaires, comprises entre Tours et Ancenis inclusivement.

Il desservira les stations de Saint-Nazaire, Pornichet, Escoublac-la-Baule, Le Pouliguen, Batz, Le Croisic et Guérande.

Prix des places, aller et retour

De Tours à Angers exclu : 2^e classe, 9 fr. ; 3^e classe, 6 fr.

D'Angers inclus à Ancenis inclus : 2^e classe, 6 fr. ; 3^e classe, 4 fr.

Au retour, le départ du Croisic aura lieu dimanche 21 août, à 8 h. 30 du soir, pour arriver à Tours lundi à 4 h. 40 du matin.

La distribution des billets a commencé hier mardi 16 août.

La Compagnie ne disposant que d'un nombre de billets limité, la délivrance pourra cesser vendredi soir 19 août.

ANGERS. — *Mort subite.* — Un malheureux vient de frapper une famille, faubourg Saint-Michel, n° 64.

M. Auguste Masson, âgé de 32 ans, ex soldat d'infanterie de marine, est parti dimanche, dans la soirée, avec un de ses camarades du faubourg, rejoindre son frère qui était à la pêche, à Ecoillant, depuis le matin.

La journée se passa bien et rien ne faisait prévoir un semblable malheur.

Dimanche, dans la nuit, ce pauvre jeune homme se sentit malade et, malgré les supplications de son frère pour l'emmener, il voulut rester couché dans une prairie; lundi matin, vers cinq heures, il rendait le dernier soupir.

On suppose que cette mort, presque instantanée, a été occasionnée par une congestion.

La gendarmerie d'Angers prévenue s'est immédiatement rendue sur les lieux.

Le cadavre a été déposé à la mairie d'Ecoillant en attendant qu'un médecin fasse les constatations légales.

Le corps a été transporté en voiture à son domicile.

LE CRIME DES BRUYÈRES

PAR JEAN RIVAL

Vatrin, en effet, perdait de plus en plus son sang-froid. Son visage défilait, son attitude hésitante et effrayée trahissaient le trouble de ses pensées et contrastaient étrangement avec le ton convaincu et les yeux étincelants de Maurice.

L'accusé voulait se défendre, mais sa voix s'étranglait; son imagination, si inventive naguère, ne lui suggérait plus aucune ruse, aucun moyen de salut.

M. Conrad l'observait en silence.

— Enfin, dit-il, persistez, si vous le voulez, dans votre mutisme obstiné; quant à moi, je conclus que vous êtes réellement Frédéric Vatrin, que vous étiez, en effet, l'intendant de monsieur, et que vous avez assassiné un homme qui s'appelait Jacquart.

— Mais, encore une fois, je...

— Ne niez donc plus, interrompit Rosemonde avec impatience. C'est inutile!

— Eh bien, oui, je suis Vatrin... Après?... Cela prouve-t-il que je suis l'auteur de cet assassinat?

— Je me charge de le démontrer clairement, répondit Maurice. Toutes tes dénégations ne te serviront de rien... Dans ton propre intérêt, je t'engage à avouer. Allons, parle: quel était l'homme que tu as tué?

— Un colporteur, murmura Vatrin.

— Un colporteur! répéta M. Conrad. Et pourquoi ce crime? Que vous avait fait ce malheureux?

— Rien... je ne le connaissais pas.

— Je ne comprends pas... On n'assassine pas sans motif.

— Je voulais qu'on me crût mort, j'ai tué le premier venu, je l'ai défiguré et je l'ai revêtu de mes hardes.

Maurice et le vieillard frémissaient d'indignation. Rosemonde considérait avec effroi l'homme qui avait été son fiancé.

— Pourquoi fallait-il qu'on te crût mort? demanda le comte.

— J'avais peur...

— De quoi?

— On pouvait me poursuivre... me fusiller...

— Qu'avais-tu donc fait?

— J'avais...

— Parle!

— J'avais... donné aux Prussiens... certains renseignements...

— Ah! misérable! s'écria Maurice. Quoi! tu as été espion, traître, avant d'être assassiné! Ce régiment français dont nous avons logé le colonel... cette défaite inattendue... tu les avais vendus! Ah! monstre!

Il s'avançait vers le coupable, les poings serrés, le visage contracté par la colère, prêt à l'écraser comme une bête malfaisante.

Frédéric reculait épouvanté.

Maurice revint à lui:

— Non, ne crains rien, dit-il, ce n'est pas à moi de te faire justice. Il faut que tu connaisses à ton tour les longues tortures que j'ai subies. Je vais prévenir les magistrats français et te livrer à qui de droit.

— Oui, ajoute M. Conrad, moi aussi j'ai hâte de me débarrasser du misérable qui m'a si indignement trompé. Mais... comment faire? Jusqu'à ce que la justice française soit informée, il faudra le garder prisonnier.

— Ceci me regarde, répondit le comte. La prison est toute trouvée.

— Où cela?

— Pas bien loin. Il n'aura même pas à sortir de ce château.

— Comment! Vous connaissez une prison dans mon château?

— Mademoiselle Rosemonde aura la complaisance de nous y mener.

— Rosemonde? Que signifie?

— Pardonne-moi, père, murmura la jeune fille. J'avais promis de ne rien dire. Songe que M. de Saint-André était fugitif, condamné, qu'un mot aurait pu le perdre...

Le vieillard les considérait tous deux avec défiance.

— Vous aussi vous m'avez donc trompé! s'écria-t-il. Tu te cachais de moi pour voir ce jeune homme! Et vous, monsieur, quoique vous soyez innocent du crime dont on vous accusait, votre conduite n'en est pas moins odieuse! Vous vous êtes joué de l'honneur de ma fille; vous avez...

— Arrêtez, monsieur, interrompit vivement Maurice. Avant de me traiter comme vous le faites, laissez-moi me justifier. Le hasard seul nous a mis en présence, mademoiselle Rosemonde et moi, et si nous nous sommes revus plusieurs fois depuis, c'était toujours sous les

MÉDAILLE D'HONNEUR

Par application du décret du 15 avril 1892 et de l'arrêté ministériel du 17 du même mois, le Ministre de la guerre a décerné, le 8 août 1892, la médaille d'honneur ci-après pour récompenser des actes de dévouement à l'occasion d'une épidémie de diphtérie qui a sévi dans les salles militaires de l'hospice mixte de Tours :

Médaille d'or

M. Jouanno, médecin-major de 2^e classe au 7^e régiment de hussards : a mis tout son zèle et toute son intelligence à combattre l'épidémie de diphtérie qui a sévi dans les salles militaires de l'hospice mixte de Tours ; a contracté lui-même la maladie le 10 février 1891 ; n'a été complètement guéri qu'au mois de décembre suivant ; a donc été victime de son absolu dévouement.

THOUARS. — Concours de Pêche à la ligne sur le Thouet. — Le 6^e grand Concours de pêche à la ligne sur le Thouet aura lieu dimanche prochain 21 août.

Des prix seront décernés aux pêcheurs à la ligne les plus adroits :

1^o Aux pêcheurs qui auront pris le plus beau lot de poissons ;

2^o A ceux qui auront pris les plus gros ;

3^o A ceux qui en auront pris le plus grand nombre.

A 4 heures 1/2 du matin. — Rendez-vous général sur le pont Neuf, au bas du Château, et départ du cortège pour le lieu du concours.

Le concours commencera au lever du soleil et sera clos à 10 heures. Un coup de canon en annoncera la fermeture.

Déjeuner à 11 heures, sur le lieu du concours ; prix : 2 fr. 50. — Reentrée en ville aussitôt le déjeuner.

Nomenclature des prix

Au plus beau lot de poissons : prix d'honneur, médaille de vermeil.

Aux plus belles pièces : 1^{er} prix, médaille d'argent.

A la plus grande quantité : 1^{er} prix, médaille d'argent.

Les pêcheurs concourront au même titre pour neuf autres prix consistant chacun en un objet de pêche.

Prix d'éloignement : au pêcheur venu du point le plus éloigné pour prendre part au concours, une canne de voyage.

Prix spécial pour les dames : une charmante surprise.

Prix de perfectionnement au pêcheur le mieux outillé : 1^{er} prix, une médaille de bronze ; 2^e prix, une mention ; 3^e prix, une mention.

Chaque prix sera accompagné d'un diplôme. La distribution des récompenses aura lieu

le soir même, à 5 heures, sur la place Saint-Médard, avec le concours de la Société Philharmonique.

Le soir, à 8 heures, grande fête vénitienne. — Feu d'artifice sur le Thouet. — De nombreux prix seront décernés aux bateaux les mieux organisés et décorés.

Etat civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 13 août. — Roger-Jules Motillon, Grande-Rue.

Le 15. — Maurice Favard, rue de l'Hôtel-Dieu ; — Emile-Georges Coudras, rue du Portail-Louis.

Le 17. — Raymond-Pierre Huneault, rue de l'Hôtel-de-Ville.

DÉCÈS

Le 15 août. — Léontine-Maria Coizet, 6 mois, ruelle du Petit-Pré.

Le 16. — Jeanne Huet, épouse de Charles-Audré Guyard, sans profession, 38 ans, rue Saint-Michel.

Le 17. — Joséphine Hubert, 11 ans, rue de la Visitation.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Mai-Octobre

Bains de Mer de l'Océan

Billets d'aller et retour à prix réduits valables pendant 33 jours.

Pendant la saison des Bains de mer, du 1^{er} mai au 31 octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des billets aller et retour de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire, Pornichet, Esconblac-la-Baule, le Pouliguen, Batz, le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, Saint-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon (Belle-Isle-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Larmor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau (Beg-Mell, Fouesnant), Quimper (Bénodet), Pont-l'Abbé (Langoz, Loctudy), Douarnenez, Chateaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

1^o Les billets pris à toute gare du réseau située dans un rayon d'au moins 250 kilomètres des stations balnéaires ci-dessus comportent une réduction de 40 0/0 en 1^{re} classe, de 35 0/0 en 2^e classe et de 30 0/0 en 3^e classe.

La durée de validité de ces billets (33 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant le paiement, pour chaque période, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet.

Exceptionnellement : Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent pour les stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire (inclus) au Croisic et à Guérande inclus, a la faculté d'effectuer, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire, dans les bateaux de la Compagnie de la Basse-Loire.

Le voyageur porteur d'un billet délivré pour les au delà de Vannes vers Auray aura la faculté de s'arrêter à celles des stations suivantes qui seront comprises dans le parcours

de son billet : Sainte-Anne-d'Auray, Auray, Hennebont, Lorient, Quimperlé, Rosporden et Quimper.

Le Voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions ci-dessus à destination de Vannes est autorisé à s'arrêter à Questembert à l'aller et à repartir de ce point au retour.

En outre, le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent, pour l'une quelconque des stations balnéaires ci-dessus, aura le droit de s'arrêter, une seule fois à l'aller ou au retour, pendant 48 heures, soit à Nantes, soit en deçà.

2^o Les billets pris à toute gare située dans un rayon inférieur à 250 kilomètres des dites stations balnéaires, comportent une réduction de 20 0/0 sur les prix des tarifs généraux, sans toutefois que les prix à percevoir puissent excéder le prix applicable à un parcours de 250 kilomètres, ni être inférieurs au prix applicable à un parcours de 125 kilomètres.

Les billets doivent être demandés au Chef de gare trois jours avant celui du départ.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Mai-Octobre 1892

Bains de Mer. — Billets d'aller et retour à prix réduits

Pendant la période du 1^{er} mai au 31 octobre de chaque année, il est délivré :

Pour les stations comprises entre Saint-Nazaire (inclus), le Croisic (inclus) et Guérande (inclus), des billets aller et retour de toutes classes, avec réduction de 40 0/0 en 1^{re} classe, de 35 0/0 en 2^e classe et de 30 0/0 en 3^e classe sur le double du prix des billets simples, savoir :

Les vendredi, samedi et dimanche de chaque semaine, aux gares de :

La Chapelle-du-Chêne, Mézeray, Arnage, Neuil-Pont-Pierre (via La Flèche) ; Saint-Antoine-du-Rocher (via Tours) ; Bauge (via La Flèche) ; Jumelles-Brion (via Saumur) ; Châteaubriant, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires (Nantes exclu) comprises entre ces divers points et Saint-Nazaire (inclus).

Ces billets sont valables pour le retour, savoir :

Ceux délivrés les vendredi et samedi, jusqu'au lundi suivant inclusivement ; ceux délivrés le dimanche, jusqu'au mardi suivant inclusivement.

En outre, il est délivré par la gare de Tours, les vendredi, samedi et dimanche de chaque semaine, pour les mêmes stations balnéaires, des billets aller et retour de 1^{re} et 2^e classes valables jusqu'au mardi suivant inclusivement, au prix réduits ci-après :

1^{re} classe : 31 francs ; 2^e classe : 23 francs ; par place, aller et retour compris.

BOURSE DE PARIS

Du 16 Août 1892

3 0/0	99 80
3 0/0 amortissable	99 95
4 1/2	105 45

FAITS DIVERS

L'EXPLOSION DE LA PLACE DE LA SORBONNE

Voici des détails sur une explosion qui s'est produite hier mardi place de la Sorbonne. Le garçon de magasin, Paul Delune, âgé de

trente-quatre ans, était descendu dans le sous-sol rempli de boubonnes d'essence et de divers produits chimiques très inflammables.

Selon toute probabilité, Paul Delune approcha trop sa lumière d'une de ces boubonnes.

Une explosion se produisit et le malheureux fut aussitôt entouré de flammes.

A ses cris, un autre garçon, le sieur Auguste Hedd, se précipita à son secours. Les vêtements de Delune étaient en flammes et le pauvre homme poussait des cris horribles.

En essayant d'éteindre le feu et de pousser son camarade dans l'escalier, Hedd se brûla lui-même très grièvement aux bras.

Avec l'aide des gardiens de la paix accourus, on parvint à remonter le malheureux Delune qui fut couché sur un brancard et conduit à l'Hôtel-Dieu où on l'a placé dans la salle Saint-Côme.

Les chairs pendaient en lambeaux, il était absolument méconnaissable. On ne couseva pas d'espoir de le sauver.

Pendant ce temps, les pompiers de la rue de Poissy arrivaient. A chaque instant, de petites explosions se produisaient encore.

Par les soupirails les pompiers se mirent en devoir d'inonder la cave pour empêcher l'incendie de gagner le rez-de-chaussée. Au bout d'une heure d'efforts, tout danger était conjuré.

M. Pradeau, Pharmacie Centrale, rue de la Tonnelle, 27, à Saumur, vient de s'assurer le dépôt unique, pour la région, des :

PILULES MARTIALES

De CH. VALDY

Pharmacien à Tremoulet (Loire-Inférieure).

Ce ferrugineux est sans conteste celui qui guérit, de la façon la plus prompte et la plus radicale, les affections du sang, telles que :

Anémie, Chlorose, Eczéma.

20 années de succès toujours croissants ont fait des Pilules Martiales le ferrugineux le plus populaire qu'il y ait.

N. B. En cas de constipation, employer en même temps les Pilules Purgatives de Ch. Valdy.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, Rue Saint-Jean, Saumur.

P. ANDRIEUX

EAU DE VIE BLANCHE

Pour Fruits

Préparation spéciale faite avec des Alcools de première qualité.

Marmande 42 degrés	1.50 le litre
Montpellier 45 —	1.75 —
Armagnac 50 —	2.00 —

Verre compris.

Par quantité de 6 litres :
Bonification de 10 c. par litre.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

yeux de ma mère. Je vous jure que nous n'avons rien à nous reprocher, sinon d'avoir supplié votre fille de nous garder le secret vis-à-vis de vous. Il importait que tout le monde ignorât votre présence sous votre toit.

— Sous mon toit ! Vous avez osé !

— Ne nous accusez pas d'avoir usurpé votre bien. Nous avons sur ce château certains droits.

— Quels droits ? Ce château est à moi ; je l'ai acheté, payé, et je ne sais pas comment il se pourrait.

— Tout simplement parce que nous sommes les héritiers directs de la chanoinesse de Rhinbach, et que nous avons trouvé un testament par lequel elle institue ma mère sa légataire universelle.

M. Conrad abasourdi ne trouvait rien à répondre.

— D'ailleurs, reprit Maurice, ceci est d'un intérêt secondaire et nous en reparlerons plus tard, si vous le voulez bien. Avant tout, occupons-nous de notre prisonnier.

Frédéric était tombé comme une masse sur une chaise. Il restait là, abattu, terrassé, n'a-

coutant plus ce qui se disait autour de lui, n'ayant même plus la force de penser, dominé seulement par le sentiment qu'il était perdu, qu'il ne lui restait aucun moyen de salut. Elle était loin, sa belle assurance, son imperturbable audace de vainqueur. Maintenant que la vérité s'était faite, jour malgré toutes ses ruses et ses précautions, maintenant que les aveux lui étaient échappés presque malgré lui, il lui semblait être tombé au fond d'un abîme dont rien ne pouvait le tirer.

Maurice s'approcha de lui.

— Viens ! dit-il avec autorité.

Vatriu se leva et, obéissant au geste impérieux du comte, sortit de la chambre.

— Veuillez nous montrer le chemin, mademoiselle, dit Maurice.

Rosemonde passa devant. Elle traversa le corridor et entra dans son petit salon. M. Conrad la suivait, partagé entre la colère et la curiosité. Puis venait Frédéric, marchant d'un pas incertain et machinal, comme en rêve et gardé à vue par Maurice.

Arrivée devant le panneau, Rosemonde s'arrêta, interrogeant le comte du regard. Elle hésitait à livrer ainsi tout à coup ce secret qu'elle avait si fidèlement gardé.

— Ne craignez rien, répondit le jeune homme. Nous n'avons plus à nous cacher maintenant.

La jeune fille lit jouer le ressort. Lentement, le panneau glissa.

M. Conrad, muet d'étonnement, suivait tous les mouvements de Rosemonde. Tout à coup, il poussa un cri de triomphe.

— C'est bien cela ! s'exclama-t-il en contemplant les vitraux qui se maient, sous le clair soleil, de chatoyants reflets. C'est ma rosace ! Quelle merveille ! Moi qui la croyais détruite ! moi qui désespérais de la retrouver jamais ! Et la voilà ! Elle existe encore !

Mais, au milieu de sa joie d'archéologue, son ressentiment le reprit.

— Et tu le savais, toi ! s'écria-t-il en se tournant vers sa fille, tu as vu mes vitraux depuis longtemps et tu ne m'en as rien dit ; tu me laissais chercher, me désoler de ne pas les découvrir ! Oh ! c'est indigne !

— Que cela m'a fait souffrir de te cacher cela, père ! dit doucement Rosemonde. Mais puisque j'avais promis de me taire.

Le vieillard ne l'écoutait plus, tout entier à sa contemplation, ne trouvant pas de mots pour exprimer son admiration, faisant quel-

ques pas à droite ou à gauche pour mieux juger de l'effet et répétant tout bas, presque avec ferveur :

— C'est un chef-d'œuvre, un véritable chef-d'œuvre !

(A suivre.)

COMPAGNIE D'ORLÉANS

Un Dimanche à Paris

Train de plaisir à prix très réduits

La Compagnie d'Orléans organisera un train de plaisir à prix exceptionnellement réduits, permettant de passer à Paris la journée du dimanche 21 août.

Ce train partira dans la soirée du 20 août. Le retour de Paris aura lieu dans la nuit du 21 au 22 août.

Il prendra les voyageurs en provenance des lignes de :

Montmorillon à Poitiers, Yzeures à Châtellerauld, Le Blanc exclu à Port-de-Piles, Poitiers à Tours exclu, Clefs à Longué, La Bohalle à Savonnières, Dissay-sur-Courcillon à Mettray.

Des affiches spéciales placardées dans les localités et les gares indiquent les prix et les heures de passage de ce train. L'émission des billets cessera le 20 août.

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION
Le 4 Septembre 1892, à 2 heures 1/2, à la Motte-Bourbon,

UNE PROPRIÉTÉ

Située à la Motte-Bourbon, à proximité de la Gare, appartenant à M. GOILLARD,

Divisée en 3 lots, dont la désignation est indiquée dans les affiches apposées, sur les mises à prix fixées:

- Pour le 1^{er} lot, à 8,500 fr.
- Pour le 2^e lot, à 7,500 fr.
- Pour le 3^e lot, à 1,000 fr.

S'adresser à M. DURAND, expert à Montreuil-Bellay, ou à M^e LE BARON, notaire à Saumur.

Etude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE
UNE MAISON
De Commerce

Sise à Saumur, au centre de la ville, dans le quartier le plus commerçant.

Pour tous renseignements, s'adresser à M^e BRAC, notaire.

Changement de Domicile

M. GOUBIN-CHALOT, plâtrier, autrefois rue Nationale, vient de transférer son domicile rue de l'Abattoir, 17.

MAISON

Rue du Portail-Louis, n^o 1,
A LOUER

POUR LA SAINT-JEAN 1893.
S'adresser à M. RETIVEAU, rue de Poitiers, 34. (542)

A VENDRE
EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES

UN CLOS
D'une contenance de 70 ares
Avec Maison, Pressoir, Pompe et Bassin.
Situé au Pont-Fouchard.
S'adresser à M^{me} V^e COURALEAU.

A LOUER
MAISON NEUVE

Avec ou sans écurie
Place du Port-Saint-Nicolas, 3.
S'adresser à M. FAYARON, rue de la Comédie, 21.

VASTE SALLE

POUR FÊTES ET RÉUNIONS

MM. MAGÉ et CIVRAY, traiteurs

Rues des Boires, n^o 6, et de la Chouetterie, n^o 5,

Ont l'honneur de prévenir leur nombreuse clientèle qu'ils viennent d'installer une **VASTE SALLE** à l'abri de tout voisinage gênant, entourée d'un **JARDIN** et entièrement disposée pour **NOCES, FESTINS, RÉUNIONS** de famille, etc.

Ils loueront séparément la Salle. Le matériel pourra être loué aussi séparément, et traiteront à forfait, si on le désire, dans l'une ou l'autre condition.

MAGASINS DE PIANOS & DE MUSIQUE

Saumur, 33, rue S^t-Nicolas, ancien magasin de M. Bourguignon

HENRI EICHE

Facteur de pianos et ancien accordeur des premières maisons de Saint-Petersbourg et de Paris

FOURNISSEUR DE L'ÉCOLE DE CAVALERIE

Vente - Échange - Accord - Réparation
et Location de Pianos

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion des premières marques, **ERARD, PLEYEL, GAVEAU, etc.**,
A DES PRIX EXCEPTIONNELLEMENT AVANTAGEUX

LOCATION DE PARTITIONS & DE MUSIQUE

La confiance que le public de Saumur et des environs a bien voulu m'accorder pendant de longues années, est justifiée par les soins minutieux apportés dans toutes les réparations et accords.

A SAINTE-GENEVIEVE
Tapisseries Artistiques

BRODERIES

M^{me} NOEL & BOUIN
SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR.

Très beau choix de Travaux fantaisie



SOCIÉTÉ DES HUILES D'OLIVE DE NICE
Extrait de l'article 2 des statuts :
La Société ne pourra vendre sous la dénomination d'Huiles d'Olive que des huiles absolument pures et sans mélange d'huile de graines.

DÉPÔT :
Maison IMBERT Fils
Rue d'Orléans, 33-SAUMUR-Rue Dacier, 38

Spécialité d'HUILE D'OLIVE Vierge extra DE NICE

Le flacon... 2 fr. 80 | Le 1/2 flacon... 1 fr. 50
Verres repris à 30 centimes | Verres repris à 30 centimes.

En Bonbonnes en verre garnies d'Osier

En bonbonne de 3 kilog... le demi-kilog... 1 fr. 20
— de 5 kilog... 1 fr. 10
— de 10 kilog... 1 fr.

MODÈLES DÉPOSÉS DES EMBALLAGES
Les emballages sont repris aux prix facturés



Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

TOURNÉE COMMERCIALE
DES

MAGASINS GÉNÉRAUX DU TISSU

Créés pour favoriser le développement du Commerce en France
PARIS — Siège et Direction: 44, rue d'Enghien — PARIS

INSTALLATION PROVISOIRE
SAUMUR — Rue d'Orléans, 18 (Ancienne Maison MEXME Frères) — SAUMUR

Nous croyons pouvoir annoncer au Public qu'en raison de son importance, notre Maison a été chargée par une réunion d'industriels français de l'écoulement d'une grande partie de leurs produits. En conséquence, à partir du **Mardi 16 Août 1892**, il sera fait une vente au détail et à l'amiable, sous la surveillance de M. MAUFRAS, administrateur délégué.

Cette vente comprendra les Marchandises des provenances suivantes :

- 1^{re} Série. Marchandises provenant des dépôts et conditions des grandes Manufactures;
- 2^e Série. Marchandises provenant de la Faillite des Magasins de la « Ville de Paris » rue Montmartre, à Paris.
- 3^e Série. Marchandises provenant des warrants et affaires traitées aux Docks et Magasins généraux de diverses villes;
- 4^e Série. Marchandises provenant de diverses faillites et liquidations judiciaires.

Nous donnons ci-après un aperçu de quelques Prix d'estimation :

VALEUR VENDU		VALEUR VENDU		VALEUR VENDU		VALEUR VENDU	
25	05	1 50	75	6 50	2 45	35 75	12 95
40	10	2 50	1 75	7 75	1 95	9 75	4 90
40	10	3 90	1 75	4 75	1 45	4 50	2 45
45	25	4 50	1 95	5 50	25	90	45
60	30	8 75	2 90	2 90	1 45	19 75	7 90
40	20	12 50	4 90	8 50	3 95	23	12 95
40	15	8 50	3 90	1 25	75	8 50	3 90
50	15	7 50	2 45	6 65	15	55	39 75
3 75	1 45	4 75	1 95	3 50	1 95	1 25	60
1 10	55	4 50	1 95	1 25	35	2 75	95
1 20	70	6 50	2 95	75	45	4 75	1 95
4 50	2 45	1 25	60	2 50	95	19	7 90
95	55	2 50	1 25	3 75	1 25	2 75	95
90	45	2 50	1 25	26	12 95	2 35	95
1 95	1 25	2 25	95				

Notre Maison, traitant tous les TISSUS en général provenant des Faillites, Soldes, Warrants protestés et achats faits aux Docks et Magasins généraux des principales villes de France, peut offrir des assortiments considérables de Marchandises à des prix fabuleux de bon marché.

Les Toiles, Calicots, Mousselines, Rideaux, Mérinos, Flanelles, Soieries, Draperies, Robes, Tapis, Descentes de lit, etc., seront vendus au prix d'estimation.

LIVRAISON DE MARCHANDISES A DOMICILE

Afin de donner toute garantie à l'acheteur, la Caisse échangera toute Marchandise qui aura cessé de plaire.
La vente aux Marchands aura lieu de 8 à 9 heures du matin.

Bien prendre l'adresse : 18, rue d'Orléans (Ancienne Maison MEXME Frères) — SAUMUR.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,
Hôtel-de-Ville de Saumur 1892

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.